
Nomination des juges – De nouvelles règles

Québec, le 22 septembre 2011 — Le ministre de la Justice et Procureur général, M. Jean-Marc Fournier, a présenté les éléments de la réforme entreprise afin d'améliorer le processus de sélection des candidats à la fonction de juge de la Cour du Québec, de juge d'une cour municipale et de juge de paix magistrat.

Le 19 janvier 2011, la commission Bastarache a déposé son rapport, dont l'un des volets visait à formuler des recommandations au gouvernement sur d'éventuelles modifications à apporter au processus de nomination des juges de la Cour du Québec et des cours municipales.

« Le projet de règlement atteint les objectifs exprimés par la commission Bastarache, tout en maintenant une administration efficace du processus de sélection, de façon à ne pas alourdir l'administration de ce processus et à en favoriser la célérité. Il permet notamment de favoriser une plus grande transparence du processus, de mieux encadrer le processus, de revoir la façon de choisir les représentants du public et de préciser les mécanismes de sélection et d'évaluation des candidats », a annoncé le ministre.

Rappelons que le 15 février 2011, le ministre Fournier annonçait des mesures intérimaires permettant de faire évoluer rapidement le processus de sélection et de nomination dans l'esprit du rapport de la commission Bastarache, et ce, dans l'attente d'un règlement officiel. Elles visaient notamment à favoriser une plus grande transparence du processus, à revoir la façon de choisir les représentants du public qui siègent au comité de sélection et à préciser les mécanismes de sélection, d'évaluation et de nomination des candidats.

Le projet de règlement a fait l'objet d'une consultation auprès de la magistrature et du Barreau du Québec.

Le ministre a fait état des faits saillants du projet de règlement. Il a notamment souligné que le nombre de membres des comités de sélection sera augmenté et la formation de ceux-ci sera améliorée. On y assurera une plus grande représentativité des femmes et des communautés culturelles et les représentants du public seront nommés par l'Office des professions du Québec.

De nouvelles dispositions permettront d'ajouter aux critères de sélection des juges des éléments qui tiennent compte d'expériences humaines, sociales et communautaires variées. Par ailleurs, le processus sera plus transparent grâce à la diffusion d'information sur un site Internet et au dépôt d'un rapport annuel.

Le projet de règlement tient compte des objectifs suivants exprimés par la commission Bastarache :

- Favoriser une plus grande transparence du processus;
- Mieux encadrer le processus;
- Revoir la façon de choisir les représentants du public;
- Préciser les mécanismes de sélection et d'évaluation des candidats.

« Le projet de règlement propose aujourd'hui des améliorations importantes au processus, de façon à le rendre plus transparent, et il reçoit l'appui du Barreau du Québec », a conclu le ministre.

- 30 -

Source :

David Couturier	Joanne Marceau
Attaché de presse	Porte-parole
Cabinet du ministre de la Justice et	Ministère de la Justice
Procureur général du Québec	
418 643-4210	418 643-4090